
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 11 novembre 2020 à 8 h 30
salle Peter-McGill, hôtel de ville
et par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Caroline Bourgeois, Conseillère associée
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, Conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé
M. Jocelyn Pausé, Conseiller associé
M. Craig Sauvé, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE20 1745

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 novembre 2020 en y retirant les articles 20.002, 30.005, 40.004 et 40.005 et en y ajoutant les articles 30.012, 50.001 et 50.002.

Adopté à l'unanimité.

CE20 1746

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE20 1747

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE20 1748

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE20 1749

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 19 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE20 1750

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 24 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE20 1751

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de ratifier une dépense de 148 300 \$, taxes incluses, pour le contrat de janvier à octobre 2020;
- 2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Postmedia Network Inc (Montréal Gazette), fournisseur unique, pour la publication des avis obligatoires en anglais, pour une somme maximale de 477 300 \$, taxes incluses, pour le dernier trimestre 2020 et l'année 2021;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1206698002

CE20 1752

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, pour une période de cinq ans, les commandes pour la location de huit balais de rue, sans opérateur, avec entretien (Lot 1) et pour l'acquisition d'un balai aspirateur 100% électrique (Lot 2), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18284;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Cubex Limited	Lot 1	2 902 520,88 \$
Cubex Limited	Lot 2	635 680,68 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 145 126,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 1;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1205382003

CE20 1753

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans par laquelle Novexco inc. (Hamster), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les articles de bureau, les cartouches d'encre et les papiers d'impression, pour une somme maximale de 9 669 000,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18051;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 450 350,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1204338005

CE20 1754

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 299 500 \$, taxes incluses, au budget des contingences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de construction du nouvel Insectarium de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à K.F. Construction inc. (CM19 0198);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1208304001

CE20 1755

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la structure de dérivation Alepin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 446 950,50 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP20023-170240-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 689 390,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 50 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1203438039

CE20 1756

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Toitures V. Perreault, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de la toiture et des travaux connexes du chalet Jean-Paul II et PDQ 31, situé au 7920, boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 259 577,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15660;
- 2- d'autoriser une dépense de 38 936,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 29 851,46 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1205374003

CE20 1757

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Le Groupe Decarel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone, dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 29 950 987,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM 15575;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 492 648,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 893 095,51 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1207938001

CE20 1758

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Construction Genfor ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de finition intérieure et de construction de mobilier intégré - Esplanade Tranquille du Quartier des spectacles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 150 032,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 402412;
- 2- d'autoriser une dépense de 322 504,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 95 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1207231070

CE20 1759

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure avec Groupe Intervia inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, une entente-cadre pour des services professionnels en conception et réalisation pour le maintien et la gestion de la mobilité dans le cadre des programmes de réfection et de développement d'infrastructures réseau principal d'eau potable, pour une durée de 36 mois, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 862 312,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18209;
- 2- d'autoriser une dépense de 86 231,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1204656001

CE20 1760

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Sodem inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de trois ans, avec deux options de prolongation d'un an, le contrat pour la gestion du Complexe, des installations sportives du Cégep et des terrains de soccer extérieurs du Complexe Sportif Marie-Victorin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 892 523,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18150;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1201543002

CE20 1761

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder un contrat de services professionnels à Morneau Shepell Itée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de cinq années, avec une possibilité de cinq prolongations d'une période de 12 mois chacune, pour la fourniture de services actuariels destinés au Bureau des régimes de retraite de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 626 551,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18213;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1208990001

CE20 1762

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour fournir à la Ville de Montréal des services professionnels en actuariat conseil, volet assurance collective, à compter du 1^{er} janvier 2021, aux prix de sa soumission, soit pour une somme approximative de 1 767 436 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18341;
- 3 - de mandater le Service des ressources humaines afin qu'il procède à la mise en application du contrat;
- 4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1208242001

CE20 1763

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 934 217,86 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels dans le cadre du contrat accordé à l'équipe formée par les firmes Kuehn Malvezzi/Pelletier De Fontenay/Jodoin Lamarre Pratte, société d'architectes en consortium, Dupras Ledoux et NCK inc. (CM 15-1344), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 366 560,19 \$ à 4 300 780,05 \$, taxes incluses et d'approuver un projet de convention de modification numéro 2 avec ces firmes à cet effet;
- 2 - d'autoriser une dépense de 135 148,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1197036002

CE20 1764

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet d'avenant no 1 à l'entente de gestion conclue avec BIXI Montréal (CM19 0199), rétroactivement au 1^{er} janvier 2020, comprenant l'introduction d'un coût d'opération des vélos à assistance électrique dans le modèle de calcul des prévisions budgétaires du système (frais d'exploitation et revenus estimés) pour la durée de l'entente, majorant ainsi le montant total de l'entente de 46 011 581,96 \$ à 46 416 345,70 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense additionnelle de 404 763,74 \$, taxes incluses, à titre d'ajustement de la contribution financière à être versée à BIXI Montréal pour l'année 2020;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 1 849 800 \$ en 2020 et de 223 600 \$ en 2021 ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire des revenus et des dépenses à compter de 2022 jusqu'en 2028 pour financer la contribution via la renonciation aux revenus d'utilisation, et ce, tel qu'indiqué au dossier décisionnel;
- 4 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire des dépenses pour la contribution financière directe estimée, à compter de 2022 jusqu'en 2028, et ce, tel qu'indiqué au dossier décisionnel;
- 5 - d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1204368007

CE20 1765

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 2 929 843,47 \$, taxes incluses, pour la réalisation par le ministère des Transports du Québec (MTQ) des travaux demandés par la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente ratifiée par les deux parties (CG18 0042), pour la préparation de plans et devis et la réalisation de travaux des ouvrages municipaux connexes au projet Turcot;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer tout document déposé par le MTQ pour le paiement de ces travaux;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1195843002

CE20 1766

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'avenant 2 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) portant le budget total de l'Entente de 154 860 000 \$ (depuis la modification no. 1) à 157 096 173 \$;
- 2- d'autoriser une somme supplémentaire de 800 000 \$ pour le financement de projets visant la promotion de la langue française, et ce, pour l'exercice 2019-2020 selon une contribution 50 % MCC et 50 % Ville;
- 3- d'autoriser une majoration de la contribution du MCC de 1 436 173 \$ pour le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice 2020-2021;
- 4- d'effectuer un transfert de 1 071 898 \$ de l'axe 2 « Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne » vers l'axe 1 « Le patrimoine » afin de financer un Programme d'aide pour les travaux de restauration des bâtiments assujettis à l'application d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et situés dans les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle;
- 5- de transférer dans l'axe 1 « Le patrimoine » un montant de 1 137 247 \$ de la contribution du MCC en crédits de transfert vers son service de la dette;
- 6- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 1 436 173 \$ pour l'achat de documents pour le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;
- 7- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1208981001

CE20 1767

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 1 015 000 \$, pour l'année 2020, pour le remboursement à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) des frais supplémentaires encourus pour l'hébergement temporaire et les autres mesures d'urgence reliés principalement à l'Opération 1^{er} juillet dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis en vertu de l'entente approuvée par le conseil municipal (CM19 1118);
- 2 - d'augmenter de 1 015 000 \$ en 2021 la contribution maximale à l'OMHM pour les frais encourus pour l'hébergement temporaire en vertu de la même entente;
- 3 - d'approuver un projet d'avenant à l'entente signée le 23 octobre 2019 entre la Ville de Montréal et cet organisme;
- 4 - d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer ledit avenant, pour et au nom de la Ville;
- 5 - d'imputer cette dépense additionnelle pour 2020 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1200498006

CE20 1768

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Coopérative de Solidarité Le Suroît de Montréal, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 351 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 204,9 mètres carrés et situé du côté est de l'avenue Outremont à l'angle de l'avenue Manseau, dans l'arrondissement d'Outremont, pour la somme de 568 696 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de fermer et retirer du domaine public le lot 1 351 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que la Coopérative démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention, dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1198290002

CE20 1769

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Guy Marier un terrain vacant, ayant front sur la rue Noël, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, constitué du lot 1 347 669 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 1 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1205840006

CE20 1770

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'abroger la résolution CM20 1020;
- 2 - de fermer comme domaine public le lot 1 542 976 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Cette fermeture ne sera effective qu'à compter de la signature de l'acte faisant l'objet des présentes;
- 3 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9407-1339 Québec inc. un terrain vacant constitué du lot 1 542 976 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant front sur la rue Saint-Jacques, à proximité de l'intersection de la rue Mansfield, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour le prix de 9 500 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 4 - d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1206037004

CE20 1771

Conditionnellement à l'octroi du contrat à l'entreprise Le Groupe Decarel inc. pour la rénovation et l'agrandissement de la bibliothèque l'Octogone (Appel d'offres public IMM 15575);

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les investissements 650 Wellington inc., pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} mai 2021, des locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2101, avenue Dollard, d'une superficie de 12 406 pieds carrés, à des fins de bibliothèque temporaire, pour un loyer total de 841 849,39 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

- 2- d'autoriser une dépense de 574 875 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables au locateur Les investissements 650 Wellington inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense de loyer ainsi que la dépense des travaux seront assumées à même les incidences du projet de rénovation de la bibliothèque l'Octogone votés par le sommaire décisionnel 1207938001.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1195372006

CE20 1772

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Sangrex SEC, à des fins de bureaux et d'entrepôt, un local d'une superficie de 10 800 pieds carrés, situé au 10 501, boulevard Louis-H. La Fontaine, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une dépense totale de 155 216,25 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1208682008

CE20 1773

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser l'augmentation du pourcentage de logements pouvant bénéficier du Programme de supplément au loyer (PSL) de 25 % à 35 % pour les immeubles locatifs situés aux 1515, 1625 et 1735, rue Duff Court, appartenant à l'organisme Habitations communautaires Duff Court, dans l'arrondissement de Lachine.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1180640006

CE20 1774

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser l'augmentation du pourcentage de logements pouvant bénéficier du programme de Supplément au loyer (PSL) de 25 % à 35 % pour les immeubles locatifs situés dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, aux 5225 et 5235, 1^{re} Avenue et aux 5260 et 5280, boulevard Saint-Michel, appartenant à Habitations du Trentenaire de la SHAPEM.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1180640004

CE20 1775

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse, pour l'année 2020-2021, afin de réaliser le projet « Jeux de la rue - hiver 2021 », dans le cadre de l'Entente MIDI-Ville (2018-2021) et l'édition 2020 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans (PIMJ);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1206368001

CE20 1776

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 75 000 \$ à l'organisme Village de Noël de Montréal pour l'organisation de la 1^{re} édition des Jardins d'hiver 2020;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1208994001

CE20 1777

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 218 000 \$, pour les années 2021 à 2024, à Sport et loisir de l'île de Montréal, pour le redistribuer aux organismes qui seront financés dans le cadre du Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1205978003

CE20 1778

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'abroger la résolution CE20 1040;
- 2- d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ à Télé-université afin de réaliser le projet « Sortir du cadre : représentations de l'assistance sociale au Québec », pour l'année 2020, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1208784001

CE20 1779

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de résilier de plein droit la convention de contribution financière de 149 000 \$ intervenue en 2019 avec Motivation Jeunesse 16/18 inc. (CE19 1479) pour soutenir le projet « Jeunes Ambassadeurs contre les préjugés»;
- 2 - d'accorder avec le solde de ladite convention résiliée un soutien financier de 74 500 \$ à Forum Jeunesse de Saint-Michel, pour 2020-2021, afin de terminer le projet « Jeunes ambassadeurs contre les préjugés », dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (Entente MIDI-Ville 2018-2021)
- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1208122001

CE20 1780

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ à Grappe industrielle des véhicules électriques et intelligents (également connue sous le nom de Propulsion Québec) pour l'organisation de la deuxième édition du Forum international sur la gestion des parcs de véhicules Impulsion MTL / Fleet Management International Forum qui se tiendra virtuellement entre les mois d'octobre 2020 et d'avril 2021;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1204864001

CE20 1781

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 770 975 \$, aux sept organismes ci-après désignés, pour 2020, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale relatif à l'initiative de subvention de Fondation AMC au titre du Fonds COVID-19 d'aide communautaire pour populations vulnérables :

Organisme	Projet	Soutien
Projets autochtones du Québec	« PAQ-Refuge d'urgence temporaire pour femmes, hommes et couples autochtones au complexe Guy Favreau »	150 000 \$
Mission Bon Accueil	« Centre d'accueil et de référencement multi-partenaires du Royal Victoria »	185 000 \$
C.A.RE Montréal (centre d'aide et de réinsertion)	« Navette pour personnes en situation d'itinérance et autochtone »	60 000 \$
Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé Inc.	« Refuge CAP-CARE »	133 975 \$
Association d'entraide Le Chaînon Inc.	« Accueil de jour, mesures sanitaires et accompagnement pour les femmes en difficulté ou à risque d'itinérance »	100 000 \$

La cantine pour tous	« Soutien aux membres de la cantine pour tous »	92 000 \$
Réseau d'intervention auprès des personnes ayant subi la violence organisée (RIVO)	« Accès multilingue à du soutien psychologique »	50 000 \$

- 2- d'approuver les sept projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1201361002

CE20 1782

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 24 737 \$, à Carrefour jeunesse-emploi de l'Ouest de l'Île, pour 2020, pour la reconduction de son projet « Ma réalité », dans le cadre du budget du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale relatif à l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile à Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1207103003

CE20 1783

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 90 000 \$ à L'Auguste Théâtre pour la tenue de l'événement « Noël dans le Parc » qui se déroulera de façon virtuelle en 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1207883004

CE20 1784

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 125 000 \$ à l'organisme Montréal en Fêtes pour la tenue de l'événement « Place Nordique et le spectacle du Nouvel An » pour l'année 2020;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion de cet événement;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1201204004

CE20 1785

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des articles, d'une durée d'un an, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, divers carburants en vrac, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18226;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Mazout G. Bélanger inc.	Lot 3	278 213,09 \$
Suncor Énergie inc.	Lot 4	6 036,11 \$
Philippe Gosselin & Associés Limitée	Lot 5	178 814,77 \$
Suncor Énergie inc.	Lot 6	11 139,63 \$
Suncor Énergie inc.	Lot 7	226 577,12 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour chacun des articles, pour une durée d'un an, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, divers carburants en vrac, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18226;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Énergie Valero inc.	Lot 1	5 697 171,98 \$
Énergie Valero inc.	Lot 2	548 118,30 \$

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1208528014

CE20 1786

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver les initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public du 12 novembre 2020 au 19 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1208214012

CE20 1787

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Il est résolu :

- 1- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2020, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
 - a) les parcs suivants :
 - I. le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - II. le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
 - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
 - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.
- 2- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2020, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1206407037

CE20 1788

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

- 1- d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2020, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
 - a) les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
 - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
 - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.
- 2- d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2020, des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1206407038

CE20 1789

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le Service de la culture à tenir un concours par avis public pour une œuvre d'art public participative pour le MEM - Centre des mémoires montréalaises;
- 2 - d'autoriser une dépense de 45 990 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'œuvre d'art et les dépenses générales du projet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1200552003

CE20 1790

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de désigner au Conseil jeunesse de Montréal, les personnes suivantes :
 - M. Benjamin Herrera, à titre de président, pour un premier mandat d'un an, soit de janvier à décembre 2021;
 - Mme Audrey-Frédérique Lavoie, à titre de vice-présidente, pour un deuxième mandat d'un an, soit de janvier à décembre 2021;
 - M. Pentcho Tchomakov, à titre de vice-président, pour un premier mandat d'un an, soit de janvier à décembre 2021;
- 2- de nommer au Conseil jeunesse de Montréal, les personnes suivantes :
 - M. Gabriel Laferrière, à titre de membre, pour un premier mandat de trois ans se terminant en novembre 2023, en remplacement de M. Sébastien Oudin-Filipecki;
 - M. Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil, à titre de membre, pour un premier mandat de trois ans se terminant en novembre 2023, en remplacement de M. Philippe Marceau-Loranger.
- 3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1207181003

CE20 1791

Il est

RÉSOLU :

de nommer Mme Valérie Patreau, pour un mandat d'un an, à titre de membre du Conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABRPPVM), en remplacement de M. Sterling Downey.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1206335005

CE20 1792

Vu la résolution CA20 27 0265 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 5 octobre 2020;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 202 600 \$, taxes incluses, pour l'année 2020 et une dépense de 613 273 \$, taxes incluses, pour l'année 2021, pour la reprise par la Ville de l'immeuble situé au 4567, rue Hochelaga;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1204069013

CE20 1793

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'entente de règlement (aussi désignée transaction et quittance) survenue entre la Ville de Montréal et Golder Associés Ltée pour ainsi terminer le contrat numéro 17-1760, octroyé le 31 mai 2017, pour élaborer la stratégie de sécurisation des falaises du parc Frédéric-Back au Complexe environnemental de Saint-Michel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1208194001

CE20 1794

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter la somme de 160 000 \$ en paiement du compte 16-261973-1 exercice 2019 mod 01;
- 2- d'autoriser la directrice des affaires civiles et avocate en chef adjointe à signer tout document requis;
- 3- de radier la somme de 957,97 \$ et tout solde dû par M.E. Tremblay Démolition inc. en lien avec les coûts pour la réparation d'un puits d'accès à la suite des dommages causés le 2 mars 2017;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1201024003

CE20 1795

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la proposition de règlement hors Cour avec le groupe de défendeurs des services de laboratoires, en l'occurrence GHD Consultants Ltée, G&S Consultants s.e.n.c., Groupe ABS inc, et certains de leurs dirigeants, pour la somme de 475 000 \$, en règlement complet de toute réclamation visée par la demande en justice 500-17-109395-197;
- 2- d'autoriser M^e Alain Bond, contrôleur général, à signer tout document requis;
- 3- d'autoriser le dépôt d'un acte de désistement à l'égard des défendeurs Frank Zampino et Robert Marcil.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1203219015

CE20 1796

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance de la recommandation du comité d'audit de la Ville concernant la production et l'audit d'un rapport préélectoral;
- 2- de retirer le mandat à la Vérificatrice générale de la Ville de Montréal d'auditer le rapport préélectoral;
- 3- de mandater le Service des finances pour produire un cadre budgétaire préliminaire 2022-2024 d'ici le 31 août 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1205330009

CE20 1797

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 119 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057), l'ordonnance numéro 12 jointe au présent dossier décisionnel, en vue d'appliquer la gratuité des terrains de stationnements 024, 302 et 303 gérés par l'Agence de mobilité durable au niveau de la Plaza Saint-Hubert durant les fins de semaines des mois de novembre et décembre, soit du 14 novembre au 31 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1207999006

CE20 1798

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1205979003

CE20 1799

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur de planification Partie nord de L'Île-des-Sœurs ».

Adopté à l'unanimité.

40.003 1198416001

CE20 1800

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux, de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1208662001

CE20 1801

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1208862001

CE20 1802

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour, du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 57 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1208144001

CE20 1803

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 47 700 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement de la place des Montréalaises ainsi que les travaux de réaménagement du domaine public aux abords du métro Champ-de-Mars », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1203246001

CE20 1804

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination sans appel de candidatures de madame Yasmina Bellache à titre de directrice architecture et développement d'affaires dans l'échelle salariale FM10 (118 025 \$ – 147 537 \$ – 177 048 \$) à compter du 11 novembre 2020, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1208451001

CE20 1805

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de monsieur Philippe Gauthier à titre de d'assistant-directeur au Centre de services – Expertise et développement de la prévention du Service de sécurité incendie de Montréal dans l'échelle salariale FM11 (128 731 \$ – 160 917 \$ – 193 101 \$) à compter du 11 novembre 2020, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 12.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;

Adopté à l'unanimité.

50.002 1204493001

Levée de la séance à 10 h 26

70.001

Les résolutions CE20 1745 à CE20 1805 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville